

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

PRÉFECTURE

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE
L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

AGENCE DE BAYONNE

Affaire suivie par : Soazick LE GOFF-DUCHÂTEAU
Tél. : 05.40.17.28.23
Courriel : soazick.le-goff@culture.gouv.fr

Pau, le 23 JAN. 2020

Monsieur le maire,

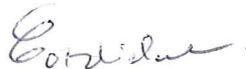
Par courrier en date du 19 décembre 2019, vous m'avez transmis, pour accord, le projet de révision de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) de Biarritz et sa transformation en aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

L'architecte des bâtiments de France a, le 21 septembre 2017, émis un avis favorable sur le projet d'AVAP arrêté par délibération du 11 avril 2017.

A l'issue de l'enquête publique, organisée du 09 septembre au 11 octobre 2019, le commissaire enquêteur a, le 08 novembre 2019, émis un avis favorable assorti de réserves, à savoir la prise en compte, d'une part, des observations émises par la commission locale de l'AVAP du 28 mars 2017 et, d'autre part, des observations émises par les personnes publiques associées (observations qui ont fait l'objet d'un document d'information joint au dossier d'enquête publique).

Au vu de ces différents éléments, et conformément aux articles L642-1 à L 642-10 du code du patrimoine (dans leur rédaction antérieure à la loi LCAP du 07 juillet 2016), je vous confirme mon accord sur ce projet de révision de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) de Biarritz et sa transformation en aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.



Le Préfet,



Eric SPITZ

Monsieur Michel VEUNAC
Maire de Biarritz
Hôtel de Ville
12 avenue Edouard VII – B.P. 58
64202 BIARRITZ CEDEX

Copie pour information à :
- M. le Sous-Préfet de Bayonne